

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE79

présenté par
M. Armand, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 16

À l'intitulé du chapitre I^{er} du titre II, supprimer les mots :

« porteurs de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.